



## **ARTICLE 1 :**

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports. La Compétition est ouverte à tous les adhérent(e)s répondant au Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

## **ARTICLE 2 :**

Les compétitions Régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française de Ski.

## **ARTICLE 3 :**

Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française de Ski.

## **ARTICLE 4 :**

L'organisation technique des épreuves (tracé, contrôle, chronométrage...) se fera sous couvert d'une structure habilitée à organiser des courses répondant aux normes de la Fédération Française de Ski (E.S.F ou autres).

## **ARTICLE 5 :**

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

## **ARTICLE 6 :**

Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Le juge au départ pourra toutefois excuser un retard si celui-ci est à son avis imputable à un cas de force majeure (en cas de doute, le juge au départ pourra autoriser le départ, intercalé ou en fin de manche, sous réserve). Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.

## **ARTICLE 7 :**

En cas de forfait délibéré, au cours du Challenge National, le coureur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.

## **ARTICLE 8 :**

Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participantes.

## **ARTICLE 9 :**

Le Groupe BPCE Sports sera représenté au Challenge National par deux délégués qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions (il pourra éventuellement contrôler l'identité des coureurs si nécessaire), le tirage au sort, la tenue des résultats, les classements. Une réunion des capitaines avant le début des épreuves sera organisée, pendant laquelle le règlement de discipline sera à nouveau exposé et les consignes de sécurité et de fair-play redites. Les Délégués contrôleront les mesures prises pour le bon déroulement de l'épreuve. Ils confieront, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger.

## **ARTICLE 10 :**

Le nombre de participants d'un même Etablissement pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

# REGLEMENT SNOWBOARD

---

---

## ARTICLE 11 :

Les ordres de départ pour chaque catégorie sont établis par tirage au sort. Les concurrents sont répartis dans les groupes de mérite suivants selon la place obtenue sur l'un des deux précédents challenges :

1er groupe : 1ère à la 10ème place sur l'un des 2 derniers challenges.

2ème groupe : 11ème à la 20<sup>ème</sup> place sur l'un des 2 derniers challenges.

3ème groupe : 21ème à la 30<sup>ème</sup> place sur l'un des 2 derniers challenges.

4ème groupe : 31ème à la 40<sup>ème</sup> place sur l'un des 2 derniers challenges.

5ème groupe : tous les autres concurrents

## ARTICLE 12 :

Les courses seront disputées en quatre catégories :

- Les « Dames » sans distinction d'âge.
- La catégorie "Seniors Hommes" jusqu'à 39 ans.
- La catégorie "Vétérans 1 Hommes" de 40 à 49 ans.
- La catégorie "Vétérans 2 Hommes" à partir de 50 ans.

Le regroupement des catégories et leur ordre de départ sera fonction des contraintes techniques ou de nombre, en essayant de privilégier le départ des dames en premier.

## ARTICLE 13 :

Pour chaque catégorie, il sera organisé un slalom géant, ou bien un Boardercross, selon les possibilités de l'Organisateur.

**2 manches de qualification**, le meilleur temps des 2 manches est retenu.

Les 16 premières féminines, les 16 premiers seniors hommes, les 16 premiers Vétérans 1 Hommes et les 16 premiers Vétérans 2 Hommes sont qualifiés pour la finale du lendemain.

Tous les compétiteurs sont chronométrés sur le même parcours, un slalom géant ou dans le Boardercross.

**Tableau final** en parallèle ou Boardercross.

En slalom parallèle : Le 1er temps contre le 16e, le 2e contre le 15e, etc... en 2 manches, une fois dans le tracé rouge, une fois dans le tracé bleu. C'est le gagnant au total des deux manches qui passe au tour suivant et ainsi de suite jusqu'à la finale.

En cas d'absence de chronométrage, une belle sera disputée. Le concurrent le mieux classé lors de la qualification choisira son tracé pour la manche finale.

En Boardercross, une seule manche, avec toutefois une variante selon un départ à 4 ou à 2. Privilégier un départ à 2 afin de limiter les risques de chutes, donc les blessures.

## ARTICLE 13 bis :

Durant le premier passage manche « aller » un coureur disqualifié ou qui abandonne, se verra attribuer la pénalité pour la manche retour de +3 sec pour les filles et +2 sec pour les hommes.

Le temps de retard d'un concurrent ne pourra excéder le temps de la pénalité.

Le coureur qui prend la pénalité lors de la deuxième manche sera, dans tous les cas, le perdant du tour.

Après une première manche sans pénalité si, durant la seconde manche, les deux coureurs sont disqualifiés, le coureur qui aura passé correctement le plus de portes sera qualifié pour le tour suivant.

# REGLEMENT SNOWBOARD

---

## ARTICLE 14 :

Dans chaque catégorie il sera établi un classement individuel et un classement par équipe.

### Etablissement du classement individuel :

Le 1er sera le vainqueur de la finale

Le 2ème sera le finaliste

Le 3ème sera le vainqueur de la petite finale

Le 4ème sera le finaliste de la petite finale

Les 4 perdants des ¼ de finale seront classés de 5 à 8è en fonction de la manche qualificative

Les 8 perdants des 1/8 de finale seront classés 9 à 16è en fonction de la manche qualificative

### Etablissement du classement équipe :

Le classement par équipe s'établira par addition des places individuelles.

(Trois coureurs d'un même établissement).

Le classement par équipe en vétérans hommes regroupera les 2 catégories

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, elles seront classées selon la meilleure place individuelle de chaque équipe.

## ARTICLE 15 :

Dans chaque catégorie le Challenge National Groupe BPCE Sports sera attribué à l'équipe classée première du classement par équipe.

## ARTICLE 16 :

Un challenge dénommé "Challenge Entreprise" sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier coureur dans chaque catégorie et dans chaque discipline, ski alpin (slalom spécial, slalom géant), ski de fond et snowboard.

En cas d'égalité le challenge Entreprise reviendra à l'Entreprise qui aura enregistré le plus de premières places, ou à défaut et en cas de nouvelle égalité, le plus de 2èmes places, puis le plus de 3èmes places... et ainsi de suite en descendant dans les résultats jusqu'à obtention d'un résultat.

## BAREME DE POINTS POUR LA SELECTION A L'INTERBANCARIO

(Points attribués sur les classements des 2 derniers challenges Groupe BPCE Sports avant l'Interbancario)

Classement Qualif	Points obtenus	Classement final	Points obtenus
1er	600	1er	600
2e	450	2e	450
3e	300	3e	300
4e	250	4e	250
5e	200	5e	200
6e	150	6e	150
7e	100	7e	100
8e	90	8e	90
9e	80	9e	80
10e	70	10e	70
11e	60	11e	60
12e	50	12e	50
13e	40	13e	40
14e	30	14e	30

# REGLEMENT SNOWBOARD

---

Le classement est établi sur les catégories interbancario. Dans chaque catégorie Groupe BPCE Sports, le vainqueur du tableau final sur chacun des 2 derniers challenges sera sélectionné d'office.

## **CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE (SNOWBOARD) :**

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non-concurrence avec un autre challenge.

Durée : 3 jours

Dans le respect du déroulement des épreuves, nous préconisons :

L'après-midi du deuxième jour : slalom géant.

Pour le tableau final, le slalom parallèle devra être composé d'un minimum de 13 portes (à voir selon la piste) et les portes espacées d'un minimum de 14 mètres.

S'assurer de la possibilité de gérer les Résultats individuels, les Résultats Challenge et le classement Challenge Entreprise.

Groupe BPCE Sports fournira les dossards au logo du Groupe. Un chèque de caution de 750€ sera demandé à l'organisateur. Il sera restitué contre la remise de la totalité des dossards.

SECURITE : le port du casque est obligatoire pour le snowboard, complété par une dorsale pour le Boardercross.

Trophées par équipe : Outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est remis chaque année à l'équipe vainqueur par l'équipe vainqueur l'année précédente, les Organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge par équipe.